

Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 - 18 heures 30 - Convocation 10+11 décembre

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELLET, Denis RENAUD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Jérôme BENOIT, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Jean-Yves BUCHOT, Patrick NIEL, Fabien BENACCHIO, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Michel BOUQUEROD, Josiane CARRETIÉ, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.
ABSENTS EXCUSES : Cécile BESNIER-TRECOURT, Jean-Paul COULON, Marie-Agnès GADIOLET, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY.
ABSENTS : Isabelle BRANCHY, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Thierry COMTE.
SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise GRAS.

Le Président ouvre la séance et remercie le maire de Val Suran pour son accueil, les conseillers communautaires, leur conjoint (es) et secrétaires de mairie de leur présence pour ce dernier conseil communautaire de la Communauté de Communes Petite Montagne.

✚ **RENDU des DECISIONS** prises en vertu des délégations accordées au Président.

Assainissement collectif :

GIGNY sur SURAN : La campagne de mesures en amont et aval de la station d'épuration est confiée à Réalités Environnement pour 5220 € HT.

Télé surveillance : Pour permettre une connexion à distance et consulter le fonctionnement des stations d'épuration, un logiciel a été acheté auprès de LACROIX SOFREL pour un montant de 1945 € HT. La société ORPEO assistera la communauté de communes pour sa mise en place moyennant la somme de 960 € HT.

Projet de travaux sur SAINT-HYMETIERE-CHEMILLA

Par arrêté du 09 avril 2019, les travaux du lot 1- réseau ont été confiés à l'entreprise PETITJEAN pour un montant de 469 714.40 € HT. Il est précisé que ce montant englobe la variante chiffrée à 27 419 € HT qui fera l'objet d'une décision ultérieure.

THOIRETTE-COISIA : des tampons regards seront mis à niveau sur les communes historiques de THOIRETTE et de COISIA par l'entreprise PRITITJEAN pour 5680 € HT.

CERNON CITE EDF : le bornage du terrain pour implanter la station est confié à la SCP PLANTIER-PRUNIAUX –GUILLER pour un montant de 1950 € HT.

STEP d'ARINTHOD : l'auto surveillance, pour 2020, est confiée au laboratoire LDA moyennant 2445.76 € HT.

STEP de SAINT-JULIEN : suite à l'arrêt de l'activité agricole du GAEC de l'Avenans, le compostage, le transport et la location d'une benne pour évacuer les boues de cette station seront assurés par l'entreprise LELEDY Compost selon les tarifs suivants : 150 € HT/mois pour la location de la benne, 250 € HT/rotation pour le transport et 50 € HT/tonne pour le traitement des boues.

Budget général :

Animation extra- scolaire: La sortie au parc WALIBI du 28 octobre 2019 a coûté 900 € TTC et fait l'objet de paiement d'un acompte.

Création de tiers lieu :

ARINTHOD : la maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études Ducerain Lièvre Delzani pour 103 389 € HT.

VAL SURAN : la maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études AD + pour 189 000 € HT.

AROMAS : la maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études Georges LADOY pour 41 400 HT.

Sentier du patrimoine d'ARINTHOD : la création des contenus des panneaux est confiée au cabinet d'études Médiéval pour la somme de 21 500 € HT. Les modules graphisme et signalétique, scénographie, table du « jeu de l'oie » feront l'objet d'un autre marché dont le montant devrait être inférieur à 90 000 € HT.

Budget NATURA 2000 : L'étude 2019 de cartographie des milieux forestiers est confiée au bureau d'études MOSAIQUE Environnement pour le montant de 79 980 € TTC.

Logements temporaires :

Madame Louise MICHEL a résilié le bail de location d'un logement temporaire à AROMAS avec effet au 19 octobre 2019. La caution lui a été intégralement remboursée (430 € TTC).

Ce logement est reloué depuis le 01 novembre 2019 à Madame Laura TINO ROSSI .Le loyer mensuel toutes charges comprises est de 430 € TTC.

ECONOMIE

○ **Espace tests agricoles à la ferme de Gigny** : présentation d'un projet de développement, agroécologique et multiacteurs du territoire.

Ce projet initié par des agriculteurs est dans la continuité de la ferme de Gigny mettant en valeur la culture biologique et la fabrication de pain issu de ces produits. Il s'inscrit dans une démarche du Pays Lédonien et il est soutenu par le CFPPA de Montmorrot car il permettrait à des étudiants de tester leur future activité et affiner son modèle économique en créant une possibilité d'apprentissage durant environ 3 ans et un espace de cours tout en continuant l'activité de boulangerie.

Une SCIC sous forme de coopérative serait le socle juridique. Le conseil communautaire veut soutenir ce projet et décide que la Communauté de Communes sera partenaire financier sans préciser à quelle hauteur. Le plan financier est à affiner. Le Président précise qu'il défendra cette initiative au sein de la future Communauté de Communes.

○ **Recyclerie** : point sur l'organisation ; réflexion sur l'achat éventuel d'un bâtiment.

Le Président félicite l'engagement des bénévoles et de l'Adapemont pour la mise en place de cette action qui a émergé des manifestations « Demain Petite Montagne ». Dans le bâtiment de l'ancienne pisciculture Prost à ARINTHOD, une équipe de 6 personnes en réinsertion assure la vente d'objets recyclés après les avoir vérifiés et parfois remis en état. L'Adapemont gère l'activité et le personnel, la Communauté de Communes prend en charge la location du local qui appartient à la Earl BEUQUE soit 800 € hors taxes par mois. Les élus envisagent de réfléchir à une autre solution car ce bâtiment est très mal isolé. Une recyclerie est-elle possible sur d'autres sites du futur territoire communautaire ?

Les démarches de Monsieur CALLAND, très soucieux du devenir des déchets verts depuis de nombreuses années ont permis de sensibiliser le SICTOM et de démontrer que transporter des déchets verts à la plateforme de Ruffey était une ineptie. Un site de compostage lancé sur l'ancienne déchetterie fonctionnera de mars à septembre. Il reste à définir comment le compost pourra être redistribué.

○ **Tiers lieux** : point sur le lancement du projet.

Les marchés de maîtrise d'œuvre sont attribués et les premières esquisses devront être rendues début 2020. Pour le Président, les initiatives sont la base du dynamisme, et une complémentarité avec l'existant et non une concurrence.

○ **Réseau des acteurs économiques** : actualités.

Après le forum de l'emploi de mars dernier permettant aux acteurs économiques de présenter leurs activités et aux habitants de découvrir toutes ces richesses, un kit de présentation du territoire a été conçu par la Communauté de Communes. Il sera remis par les artisans, industriels et commerçants à leurs futurs collaborateurs pour que ceux-ci prennent conscience du potentiel du territoire.

Une plateforme permettant aux demandeurs d'emploi de présenter leurs compétences et talents sera mise en place. Comme elle sera ouverte aux entreprises, une nouvelle forme de recrutement est envisageable.

Présenter des vidéos qui laisserait la parole aux salariés et acteurs économiques pour exposer comment ils ont concilié vie professionnelle et vie privée est en réflexion.

Toutes ces initiatives ne peuvent aboutir que grâce à l'engagement des entreprises et du soutien de la collectivité.

TOURISME :

○ **Projet d'écomobilité touristique « Vélo Jurassic Tours »** : validation.

Ce projet, soutenu notamment par le Pays Lédonien et le Parc Naturel permettra de rejoindre le Lac de Saint-Point à Nantua par vélo à assistance électrique. Il s'articulera autour des notions de découvertes du territoire, d'aventures, d'odyssées sportives...

Il s'agit d'une grande colonne vertébrale sur laquelle se grefferont des boucles « locales » dont les points de départ en Petite Montagne restent à définir probablement Arinthod, Thoirette et Saint-Julien.

Le projet Vélo Jurassic Tours se déploiera dès 2020 de manière évolutive avec l'ouverture d'un ou plusieurs points de départ et le lancement de certains parcours pour l'entièreté du projet d'ici 2021.

5 parcours ont été prédéfinis sur la collectivité et une vingtaine de points d'intérêts seront plus ou moins aménagés avec un mobilier spécifique. Le coût de revient de ses aménagements (points de départ et mise en place du mobilier aux différents points d'intérêt) est estimé à 115 000€, subventionné à hauteur de 70% soit un reste à charge de 34 500€ pour la communauté de communes Petite Montagne. Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et ce plan financier prévisionnel.

○ **Projet « Jura de fermes en fermes »** demande de soutien.

Une quarantaine de fermes se sont mobilisées en 2019 pour ouvrir leur porte – particulièrement lors de la manifestation « Ain de fermes en fermes ». Fort de l'attrait suscité et rejoint par d'autres acteurs, la première édition de « Jura de fermes en fermes » aura lieu les 25 et 26 avril 2020. Le Conseil Communautaire décide de verser une subvention de 1500 € minimum, ce montant correspond à celui versé en 2019 pour la manifestation « Ain de fermes en fermes ».

- **1-3 rue des Arcades** : point sur le lancement de l'opération.

Les travaux devraient débuter mi-janvier par la démolition du bâtiment à droite de l'ancienne mairie d'Arinthod (ancien centre médico-social), travaux à l'initiative de la commune. Pour permettre à l'antenne de l'Office de Tourisme de fonctionner cet été dans le local actuel, 2 phases d'aménagement sont prévues et l'ouverture du complexe au printemps 2021.

✚ **ENVIRONNEMENT :**

- **Bilan du concours** des pratiques agro-écologiques – prairies et parcours 2019.

Avant de donner la parole à Thomas PELERIN, chargé d'études Natura, Monsieur CHARRIERE, Vice-Président en charge de l'environnement, fait part du recrutement d'Anne-Sophie MENETRIER le 1^{er} janvier 2020 qui assurera les missions de Tristan NOYERE, lequel a choisi une autre voie professionnelle.

Thomas PELERIN précise que ce concours s'inscrit dans une démarche nationale à laquelle la Communauté de Communes a choisi d'adhérer en organisant pour la première fois ce concours en 2014. Les lauréats participent à un classement national lors du salon de l'Agriculture à Paris. Il rappelle que le lauréat 2018 a obtenu le troisième prix national. Il souhaite, au minima, la même distinction au lauréat 2019 – la ferme de Valcombe.

En 2020, ce concours ne sera pas reconduit mais une nouvelle coopération avec les agriculteurs verra le jour. En partenariat avec la chambre d'Agriculture, des moments d'échanges, de valorisation des pratiques, d'exposé et d'enrichissement des connaissances seront organisés.

Le Président remercie les agriculteurs pour leur participation et les coopératives fruitières pour avoir promu cette forme de concours et d'être le relais de la collectivité.

✚ **AFFAIRES SOCIALES :**

- **Problématique santé** : point sur le dossier.

Même si la problématique de la santé est au cœur des discussions depuis l'annonce du départ du docteur de Saint-Julien et d'un des docteurs d'Arinthod, Madame GRAS, Vice-Présidente, en charge de ce dossier, affirme qu'elle constitue une préoccupation des élus depuis plusieurs années. Le partenariat avec le Pays Lédonien et le contrat local de santé ont permis d'alerter davantage l'ARS (Agence Régionale de Santé) Plusieurs pistes de travail se profilent :

- appel à un cabinet de recrutement – sans douter de la qualification des praticiens, cette solution coûteuse n'assure en rien un recrutement et surtout de manière pérenne (déception par rapport aux conditions de travail, déracinement et intégration dans un nouvel environnement ...)
- salariat du médecin par la collectivité - peu de recul sur cette pratique peu répandue.
- recrutement par un centre médical et permanence sur plusieurs communes. Cette formule paraît pouvoir pallier le départ du docteur de Saint-Julien. Sera-t-elle dupliquée ?
- être présent dans les facultés de médecine.

Un conseiller communautaire souligne que les conditions de travail (seul ou en réseau, horaire des gardes...), la possibilité d'emploi du conjoint, la scolarisation des enfants, les possibilités de loisirs ou d'activités peuvent motiver un postulant, au-delà des aides à l'installation (loyer gratuit, structure aménagée ...). L'attractivité du territoire est un atout indéniable.

- **Labellisation MSAP** en Maisons France services.

Ce label national permettrait d'offrir davantage de services à la population tout en accordant plus d'aide financière à la collectivité. Après lui avoir été refusé pour être effectif au 01/01/2020 alors que 3 MSAP dans un rayon de 20 km au nord du département ont été labellisées, il pourrait lui être accordé pour le 01 février 2020 suite à l'engagement sur la mise en place de signalétique, sur l'embauche d'un deuxième emploi, de conditions d'accès des personnes en situation de mobilité réduite.

✚ **AFFAIRES GENERALES :**

- **Point sur la fusion** des 4 communautés de Communes : retour sur la conférence des maires du 05/12/2019 ; choix du nom ; l'organisation de la proximité.

► **Le nom** accompagné de son slogan : choix voté en conférence des Maires le 5 décembre 2019.

- Territoire d'Emeraude Communauté "le Sud Jura révélé" 29 voix
- CC Vouglans, Lacs et Petite Montagne "Carrément Jura" 12 voix
- CC Grand Jura "l'accord majeur" 28 voix

Le nom de Territoire d'Emeraude Communauté "le Sud Jura révélé" sera validé au 1er conseil communautaire du 14 Janvier 2020. Puis une modification des statuts sera engagée, les conseils municipaux disposeront de 3 mois pour approuver ce nom.

► **La composition du conseil communautaire :** (nombre par commune arrêté par Monsieur le Préfet)

Communes	A la communauté de communes Petite Montagne	Jusqu'au renouvellement des conseils municipaux de mars 2020	Après le renouvellement des conseils municipaux de mars 2020
VAL SURAN	5	4	2
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	4	4	1
SAINT HYMETIERE	4	4	
ARINTHOD	7	3	3
THOIRETTE/COISIA	5	3	3
MONTLAINZIA	3	3	1
AROMAS	4	2	2
VOSBLES/VALFIN	2	2	1
Toutes les autres communes : 1 titulaire + 1 suppléant			1
		129 conseillers communautaires	116 conseillers communautaires

Les communes représentées par plus d'un conseiller communautaire n'ont pas de conseillers communautaires suppléants.

- Le mode de désignation des conseillers communautaires :

Pour les Communes de – 1000 habitants, les conseillers sont désignés dans l'ordre du tableau. Le Maire se retrouve d'office conseiller communautaire.

IMPORTANT : Les démissions qui existaient au 31 décembre sont caduques. Si le Maire ne souhaite pas siéger, il démissionne au profit du suivant dans l'ordre du tableau. Il est indispensable d'envoyer sa démission dès le 1er janvier 2020, au Président de la nouvelle Communauté de Communes 4 chemin du Quart 39270 ORGELET.

Si la démission n'est pas parvenue avant le 5 janvier, c'est le Maire qui est convoqué au 1er conseil communautaire.

Afin d'organiser l'envoi des convocations et le 1^{er} conseil communautaire, le Président demande aux mairies de transmettre rapidement à Madame VINCENT : nom, prénom, adresse, adresses mail et date de naissance du ou des conseillers communautaires.

Pour les communes de + de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont fléchés lors de l'élection des conseils municipaux.

En cas d'augmentation du nombre de conseillers communautaires, tous conservent le mandat et le conseil municipal en élit de nouveaux parmi les conseillers municipaux restants.

En cas de diminution du nombre de conseillers communautaires, le conseil municipal élit, au scrutin de liste proportionnel à un tour, les conseillers communautaires parmi les membres actuels au scrutin de liste proportionnel à un tour.

C'est la situation d'Arinthod. Le Maire est invité à inscrire ce point à l'ordre du jour d'un conseil municipal avant le 31 décembre 2019 et transmettre copie de la délibération à la Communauté de Communes.

► **La gouvernance :**

- Un Président,
- Un maximum de 15 Vice-Présidents dont 4 Vice-Présidents seraient dédiés par secteur. Ces derniers auraient en charge le dialogue de proximité avec les Communes, en binôme avec un référent administratif de pôle,
 - Un bureau communautaire,
 - Un conseil communautaire,
 - Une conférence des maires (92 maires),
 - 4 réunions de secteur avec un Vice-Président dédié par secteur,
 - Un conseil de développement, émanation de personnes de la société civile.

A l'ordre du jour du 1^{er} conseil communautaire qui se tiendra le 14 janvier 2020 et non le 16 janvier comme il était parfois déjà annoncé, sera inscrit, à minima :

- Election du Président,
- Fixation du nombre et élection des Vice-Présidents,
- Fixation du nombre et élection des membres du bureau,

Jusqu'au 14 janvier 2020, le Président est le doyen des Présidents des Communautés de Communes historiques, à savoir Monsieur Jean-Claude MAILLARD.

► **Le fonctionnement de pôle :**

- Maintien des services de proximité sur chacun des pôles (assainissement, services techniques, scolaire, périscolaire, maisons de services au public...),
- Volonté de rester sur un fonctionnement par pôle afin de maintenir la proximité avec les acteurs du territoire,
- Un agent administratif référent par pôle en appui de chaque Vice - Président référent (Vice - Président de secteur) Vice - Président,
- Des réunions hebdomadaires d'échanges avec les pôles.

► **Le personnel**

- Une réunion du personnel, en présence de la directrice du centre de gestion du Jura s'est tenue le 13 décembre 2019
- Les agents sont tous transférés à la nouvelle communauté de commune
- Centralisation des fonctions supports (RH, finances...) au siège à ORGELET, dès que les conditions techniques le permettent
- Des positionnements de chefs de service sur les services supports (recrutement en interne en décembre 2019) et sur la nouvelle compétence Assainissement (recrutement en janvier)
- Une spécialisation des agents/chargés de mission « multi-tâches » dans le temps afin de permettre aux agents de s'approprier la nouvelle structure et l'ensemble des projets avant de s'organiser sur chacune des compétences (économie, tourisme, culture, sport, ...). Il n'y aura pas de diffusion de fiches de poste avant le mois d'avril (arrivée des nouveaux élus) ou de positionnement de chefs de service sur ces domaines avant avril 2020 (nouveaux élus),
- Des réunions hebdomadaires pour faire circuler l'information.
 - Représentants des communes au SICTOM. Validation des propositions des changements proposés par les communes.

Bien que le conseil communautaire de la Communauté de Communes fusionnée devra désigner, dans les meilleurs délais, les représentants des communes au SICTOM, il est important que la désignation par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Petite Montagne tienne compte de la création des communes nouvelles et des changements dans les communes. Il approuve à l'unanimité les modifications proposées.

○ Fixation des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2019 - Proposition du conseil syndical du SICTOM.

A l'unanimité le conseil communautaire approuve les tarifs proposés par le comité syndical du SICTOM. Ils seront identiques à ceux de 2019.

<i>La composition des foyers prise en compte sera celle au 1^{er} janvier de l'année 2020</i>		<i>Pour les usagers concernés par l'expérimentation de collecte du bac gris une semaine sur deux</i>
Foyer de une ou deux personnes en résidence principale	128,50 €	118,00 €
Foyer au delà de deux personnes en résidence principale	212,80 €	199,00 €
Résidences secondaires (RS) intégrant : Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, Mobil-homes ou toute autre structure touristique A l'unité avec ou sans bac(s)	93,50 €	82,50 €
Chambres d'hôtes : 1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait RS 4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits RS	93,50 € 187,00 €	82,50 € 165,00 €



Pour mémoire, lors de la prise de compétence urbanisme, le conseil communautaire avait décidé de poursuivre la révision du PLU d'Arinthod. Cette dernière est terminée.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le PLU d'Arinthod.



DIVERS :

Considérant la volonté de l'association du sou des écoles du Val Suran de participer à l'achat et l'installation d'une structure-jeu dans la cour du groupe scolaire de Saint-Julien-sur-Suran, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le don de l'association qui est de 5250, 00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures en renouvellement ses remerciements aux élus et au personnel pour son implication et son engagement. Leur collaboration a permis que la Communauté de Communes Petite Montagne soit « en ordre de marche », à la veille de la fusion « qui est voulue et non subie ».